TERMES DE REFERENCE

Relatifs au recrutement de deux (2) Agences d'Exécution (AGEX) d'Appui à la mise en œuvre et de suivi des Activités de Résilience Inclusion Economique et Productive (ARIEP), des Mesures d'Accompagnement (MACC) et de la stratégie de sortie à MWALI

A l'instar de plusieurs pays dans le monde, l'Union des Comores fait face à une crise

I- CONTEXTE

économique consécutive à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine. L'Union des Comores est frappée depuis 2019 par trois chocs exogènes successifs celui lié au cyclone Kenneth en avril 2019, de la pandémie de la COVID-19 dès avril 2020 et la crise de l'énergie et alimentaire mondiale consécutive à la guerre en Ukraine. Ces chocs ont impacté négativement le pouvoir d'achat des ménages Comoriens. L'augmentation des prix des hydrocarbures en début du mois de juin 2022, à savoir une hausse de 25% pour l'essence, 44% le Gasoil et 40% pour le pétrole (Kérozène), la hausse du transport à hauteur de 25%, la hausse de l'électricité et tant d'autres bien et service a créé un effet sur la hausse de prix de biens et services de consommation. Par ailleurs, les Comores sont fortement dépendant des importations pour sa consommation locale (environ un tiers du PIB). C'est notamment le cas du pétrole raffiné et des produits alimentaires tel que le riz. Le projet proposé est pleinement aligné au Plan Comores Emergente à l'horizon 2030 (PCE) qui rejoint la cible 3 de l'ODD1 « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante

I- OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET a. Objectif du projet :

Le Projet vise à fournir des transferts monétaires d'urgence, en améliorant la résilience des ménages vulnérables, ainsi qu'en renforçant les systèmes de protection sociale.

des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. Le projet s'aligne également sur la

Politique Nationale de Protection Sociale qui fixe un programme ambitieux pour améliorer le

niveau de vie des pauvres et des personnes vulnérables et la résilience des ménages pour

b. Objectifs spécifiques :

répondre aux chocs économiques.

- Apporter des appuis ponctuels pour protéger la population contre les chocs liés aux effets de la crise en Ukraine
- Etre capable d'intervenir rapidement afin de protéger la population contre d'autres chocs éventuels
- Améliorer le capital humain et l'accès aux emplois mieux rémunérés notamment des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes
- Contribuer au renforcement de la résilience des ménages vulnérables

Le Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilients et Réactifs aux Chocs aux Comores s'articule autour de 4 composantes :

<u>Composante 1</u>: Transferts sociaux en Réponse immédiate aux chocs- Transferts monétaires non Conditionnels (TMNC):

- Atténuer les effets économiques des chocs sur les ménages urbains et ruraux pauvres et vulnérables, grâce à un soutien temporaire des revenus;
- Promouvoir le développement économique local, par des transferts d'argent liquide aux ménages urbains/ruraux pauvres ayant une forte propension à consommer les produits locaux ;

Composante 2 : Programmes Renforcement de la résilience

Sous Composante 2.1 : Activités de résilience, d'inclusion économique et productive (ARIEP)

Les activités de ce volet consistent à fournir aux bénéficiaires des subventions accompagnées d'un appui en formations techniques de base, pour leur permettre d'investir dans des activités génératrices de revenus et favoriser la création d'emplois pour soutenir la population vulnérable, notamment les femmes et les jeunes. Les bénéficiaires bénéficieront également d'actions de sensibilisations et de formations visant un changement de comportement positif, un développement du bien-être (individuel, collectif) en même temps qu'une amélioration durable de leurs conditions de vie socio-économiques.

Sous Composante 2.2 : Argent contre Travail Résilient (ACTR)

Les activités ACT visent à améliorer le capital humain et l'employabilité de la population vulnérable avec des activités en Argent Contre Travail et des formations techniques dans différents domaines y compris celles liées à la prévention contre le changement climatique, et accompagnées également des sensibilisations et formations pour un changement de comportement positif comme ci-dessus.

<u>Composante 3</u> : Gestion et administration du projet et renforcement de la capacité institutionnelle

Sous composante 3.1: Coordination des programmes et renforcement des capacités institutionnelles

Sous composante 3.2 : Gestion, administration, digitalisation, suivi-évaluation et système d'information et de gestion (MIS)

Composante 4 : Contingency Emergency Reponse Component (CERC)

Le PFSSRRC intervient sur 122 villages bénéficiaires du programme Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilients et Réactifs aux Chocs dont 70 villages bénéficiaires des Activités de résilience socio-économique et d'inclusion productive (ARIEP) au niveau national.

Au niveau de Mwali le nombre des bénéficiaires des Activités de résilience socio-économique et d'inclusion productive (ARIEP) est 1 750 ménages dans 8 villages regroupés en deux (2) zones

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) souhaite faire appel à deux (2) Agences d'Exécution (AGEX) qui sont des ONG disposant d'expériences en développement communautaire, en mobilisation sociale et ayant une équipe qui maitrise la collecte de données pour appuyer l'équipe du Projet à effectuer l'encadrement des ménages sur la mise en œuvre des Activités de Résilience Inclusion Economique et Productive (ARIEP) et des mesures d'accompagnement (MACC) et selon les modalités décrites dans les présents Termes de références.

Ces AGEX seront recruté conformément au « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants Juillet 2016 révisé en 2017, 2019 et 2020.

Chaque AGEX sera affectée dans une zone.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION:

Les objectifs de la mission sont :

- Appuyer les ménages sur le processus de mise en œuvre des ARIEP
- Exécuter le programme des mesures d'accompagnement (MACC)
- Faire le suivi et l'encadrement technique des ARIEP et des MACC
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de sortie des ménages bénéficiaires des ARIEP

III- ETENDUE DE LA MISSION, TACHES ET CALENDRIER

III.1. Mission de l'AGEX

La mission de l'AGEX consiste à :

> Pour les ARIEP

- Etablir un planning mensuel des activités de chaque ZIP En fonction de la planification générale des activités ;
- Organiser des séances de sensibilisation sur le choix des activités (ARIEP);
- Faire le profilage et l'orientation des Ménages ;
- Appuyer les ménages à établir un plan de Résilience (business plan) ;
- Appuyer les ménages à l'acquisition des intrants et matériels ;
- Former les ménages sur les techniques de production de base ;
- Assurer les suivis et encadrements techniques réguliers des ménages ;
- Appuyer l'organisation et la supervision des paiements des ménages ;
- Faire la collecte des données digitales des suivis techniques réguliers

• Etablir les rapports d'avancement, de mise en œuvre et de suivi, collecter les photos des évènements marquants, conserver les pièces justificatives

> Pour les MACC

- Etablir un planning mensuel des activités de chaque ZIP En fonction de la planification générale des activités ;
- Faire un état de lieu sur les MACC dans les villages bénéficiaires ARIEP
- Assurer les séances de sensibilisations des thématiques des MACC avant la mise en place des mères/pères leaders;
- Mettre en place les mères/pères leaders dans chaque localité;
- Former les mères/pères leaders et les CPS sur les thématiques des MACC ;
- Elaborer les rapports des formations des mères/pères leaders sur les thématiques des MACC;
- Assurer les suivis, supervisions et encadrements mensuels des mères/pères leaders dans les EBE;
- Organiser les réunions mensuelles des mères/pères leaders de chaque localité ;
- Collecter les données mensuelles ;
- Organiser les réunions trimestrielles des mères/pères leaders de chaque zone ;
- Elaborer les PV des réunions trimestrielles des mères/pères leaders de chaque zone
- Faire les contre-visites à domiciles des ménages bénéficiaires
- Faire le suivi trimestriel sur la gestion des acquisitions des MACC dans les EBE;
- Organiser des séances de réflexions et de fabrication des jeux locaux avec les mères/pères leaders dans le cadre du développement de la petite enfance (DPE)
- Superviser et encadrer les mères/pères leaders de chaque village sur les ateliers de fabrication des jeux locaux pour le DPE
- Mettre en place les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) des bénéficiaires
- Assurer les suivis et encadrements techniques réguliers des ménages sur le programme des AVEC;

Pour la stratégie de sortie

- Assurer la sensibilisation des bénéficiaires sur l'intérêt des groupements ;
- Organiser les Assemblées Générales constitutives ;
- Formaliser les Organisations Professionnelles (OP);

- Assurer le recyclage des OP sur les techniques de production ;
- Assurer les formations institutionnelles (en organisation et Gestion des associations)
- Assurer le recyclage des OP sur les mesures d'accompagnement ;
- Elaborer les plans d'actions des OP ;
- Accompagner les OP sur la mobilisation des moyens financiers pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions
- Appuyer les OP sur la mise en œuvre de leurs plans d'action des OP ;
- Assurer l'encadrement et le suivi des activités des OP ;
- Assurer les évaluations trimestrielles des activités des OP

En plus de tous ces qui précèdent l'ONG a l'obligation de participer des réunions de prise en main qui seront organisées par le projet

N.B: - Toute collecte de données sur terrain se fera par smartphones /tablettes, ainsi chaque AGEX doit être en mesure de mettre à la disposition des ADC les outils nécessaires

- Les projets financés par la banque mondiale doivent tous respecter les aspects de sauvegarde sociale et environnementale – les consultants veilleront au respect de ces aspects.

III.2. Durée et calendrier des prestations

L'AGEX est recrutée par ZIP sur la base de contrats annuels renouvelables en fonction des performances après évaluation.

La mise en œuvre des ARIEP durera 3 ans.

Le calendrier d'exécution est établi en fonction des étapes suivantes :

Etape 1 : Démarrage

- Faire un état de lieu sur les MACC dans les villages bénéficiaires ARIEP
- Assurer la communication du 1^{er} paiement (10%) des ménages
- Assurer la sensibilisation des MACC pendant le 1^{er} paiement
- Organiser la gestion des plaintes

Etape 2 : Elaboration des plans des résiliences

- Orientation et profilage des ménages bénéficiaires
- Appuyer les ménages à établir un plan de Résilience (business plan) ;
- Organiser les AG de mise en place des mères/pères leaders

Etape 3: Formations et Mesures d'accompagnement

- Réaliser les 12 sessions de formations des mères/pères leaders sur les MACC
- Organiser les formations des bénéficiaires sur les techniques de base
- Assurer la communication du 2^{eme} paiement (70%)
- Assister les bénéficiaires sur les procédures d'acquisition des intrants des ARIEP
- Faire le suivi de la communication des ARIEP
- Encadrer les mères/pères leaders dans la conduite des sensibilisations dans le cadre des MACC dans les EBE

- Faire le suivi et la collecte des rapports des mères leaders
- Faire le suivi de la communication dans le cadre des MACC
- Assurer le suivi et l'encadrement de toutes les activités relevant des MACC : regroupement des mères/pères leaders, fabrication des jouets locaux ...
- Organiser les évènements dans le cadre des MACC: regroupement annuel pour la distribution des certificats, carnaval de sensibilisation, coordonner la collaboration avec les autres secteurs: vaccination, pesée, démonstration culinaire, dépistage etautres.

Etape 4: Suivis

- Faire le suivi des MACC
- Poursuivre l'encadrement et superviser les mères/pères leaders dans la conduite des sensibilisations dans les EBE
- Faire le suivi et l'encadrement technique des AVEC
- Continuer le suivi et la collecte des rapports des mères leaders
- Faire le suivi technique N° 1 un mois après le paiement de la 2ème tranche
- Faire le suivi technique N° 2 trois mois après le suivi technique N°1
- Faire le suivi technique N° 3 un mois après le suivi N°2
- Faire le suivi rapproché des formations professionnelles
- Assurer l'encadrement technique sur terrain
- Organiser la communication du paiement de la 3^{ème} tranche (20%)
- Faire le suivi technique N° 4 quatre mois après suivi technique N° 3
- Exécuter le programme de sortie des ménages bénéficiaires
- Faire le suivi technique N° 5 quatre mois après le suivi N°4

IV.3. CALENDRIER

Activités		2024			2025			2026				2027				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	Т3	T4
Etape 1 : Démarrage																
Etat de lieu sur les MACC																
Communication du 1er paiement (10%) des ménages																
Sensibilisation des MACC pendant le 1er paiement																
Gestion des plaintes																
Organisation des AG de mise en place des ML/PL																
Etape 2 : Elaboration des plans des résiliences																
Orientation et profilage des ménages bénéficiaires																
Elaboration des plans de Résilience																
Mis en place des AVEC																
Etape 3 : Formations et Mesures d'accompagnement																

Formations des ML/PL/CPS sur les MACC								
Formations des bénéficiaires sur les techniques de base								
Communication du 2 ^{ème} paiement (70%)								
Démarrage des ARIEP								
Supervision et encadrement des sensibilisations dans les EBE								
Etape 4 : suivis								
Suivi des MACC								
Suivi et encadrement des formations professionnelles								
Suivi technique N° 1								
Suivi techniques N° 2								
Suivi technique N° 3								
Communication du paiement de la 3 ^{ème} tranche (20%)								
Suivi technique N° 4								
Mise en œuvre du programme de sortie des ménages bénéficiaire								
Suivi technique N° 5								

IV- COMPOSITION ET CRITERES DE QUALIFICATION DE L'EQUIPE DES PERSONNELS CLES

a. Personnel clé

L'AGEX doit être composé d'un (1) Chef de mission, des Socio organisateur (SO)chargé des Mesures d'accompagnements (SOMACC) et des Agents de Développement Communautaire (ADC) en fonction de la taille de la Zone (voir répartition au paragraphe V).

Le Chef de mission est l'interlocuteur principal de l'UGP, il assure la bonne gestion du contrat de l'AGEX avec l'UGP et coordonne la révision périodique du plan de travail annuel.

Il a pour tâches principales de :

- Superviser et contrôler les ARIEP, MACC et la stratégie de sortie
- Planifier les activités de terrain
- Coordonner les ADC
- Organiser les formations techniques de base des bénéficiaires
- Elaborer les rapports périodiques des ARIEP et MACC
- Superviser les suivis techniques (N°1, N°2, N°3, N°4, N°5) des ARIEP et des MACC

Les Socio-organisateurs chargés des Mesures d'accompagnements (SOMACC) : ce sont les principaux responsables de l'ONG qui s'occupent spécifiquement des activités liées aux mesures d'accompagnement

- Assurer les séances de sensibilisations des thématiques des MACC avant la mise en place des mères/pères leaders ;
- Mettre en place les mères/pères leaders dans chaque localité ;
- Former les mères/pères leaders sur les 12 sessions des thématiques des MACC;
- Elaborer les rapports des formations des mères/pères leaders sur les thématiques des MACC:
- Assurer les supervisions et encadrements mensuels des mères/pères leaders dans les EBE;
- Organiser les réunions mensuelles des mères/pères leaders de chaque localité ;
- Collecter les données mensuelles des MACC;
- Organiser les réunions trimestrielles des mères/pères leaders de chaque zone ;
- Elaborer les PV des réunions trimestrielles des mères/pères leaders de chaque zone
- Faire les contre-visites à domiciles des ménages bénéficiaires
- Assurer la supervision et l'encadrement des mères /pères leader sur le DPE
- Faire le suivi trimestriel sur la gestion des acquisitions des MACC dans les EBE;
- Superviser la bonne exécution des EBE
- Mettre en place les associations villageoises d'épargne et de crédit des bénéficiaires
- Faire le suivi et l'encadrement techniques des AVEC
- Assurer la mise en œuvre le programme de sortie des ménages en collaboration avec les ADC et chef de mission de l'ONG

Les Agents de Développement Communautaires (ADC) sont recrutés de préférence dans la zone d'intervention.

Ils ont pour tâches principales de :

- ✓ Faire la campagne de communication et réunions d'informations dans les villages
- ✓ Encadrer les bénéficiaires sur le processus Orientation (orientation, profilage, planification et groupage)
- ✓ Aider les ménages à établir les plans de résilience (business plan)

- ✓ Exécuter les formations de base et renforcement de capacité
- ✓ Faire le suivi, coaching et mentorat (encouragement et émancipation) Evaluation technique
- ✓ Vérifier et contrôler les matériels et outillages,
- ✓ Veiller à l'exécution des travaux conformément au plan de résilience
- ✓ Contrôler le plan de trésorerie des ménages en fonction des plans de résiliences
- ✓ Assurer les suivis techniques (N°1, N°2, N°3, N°4, N°5) des ARIEP
- ✓ Collecter les données de terrain par des smartphones / tablettes
- ✓ Appuyer la mise en œuvre du programme de sortie des ménages

N.B: Tout changement du personnel doit être préalablement approuvé par l'UGP.

b. Qualifications minimales requises

Les qualifications minimales requises sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Poste	Qualifications minimales
Chef de mission	 Bac+4 en Agronomie, Economie, Gestion; Environnement, ou équivalent ayant: 2 ans d'expérience dans le domaine recherché, 2 ans d'expériences en développement communautaire, mobilisation social, conduite d'association et en gestion de contrat Maitrise les outils informatiques
Socio-organisateurs chargé des mesures d'accompagnement	 Au moins Bac+ 3, en sociologie, Nutrition, anthropologie, en science Social / de la vie ou équivalent 1 ans d'expériences en développement communautaire, mobilisation communautaire, en communication et animation des groupe Formateur(trice) des associations ou des personnes serait un atout Maitrise les outils informatiques
ADC (Agent de développement Communautaire)	 Technicien /vulgarisateur en développement rural, en agriculture, en environnement, en économie, en gestion ou équivalent Connaissance des outils (sur smartphones /tablettes) de collecte de données 1 an d'expérience en développement communautaire, mobilisation sociale, communication et animation de groupe.

V- ZONES D' INTERVENTION

Au total, le programme ARIEP cible à Mwali 8 communautés pour 1 750 bénéficiaires.

Chacune des deux AGEX aura à charge respectivement la ZIP 1 et la ZIP 2, suivant le tableau ci-dessous :

Zones	Communes	Village	Nombre des bénéficiaires	Nombre des ADC	Nombre des SOMACC
		Wanani	341	3	2
	DJANDO	Mlabandra	62	1	1
		Itsamia	63	1	
Zip 1	MOIMBASSA	Domoni	38	1	
	MWALI MDJINI	Mboingoma	210	2	1
	MLEDJELE	Miremani	40	1	1
	MOIMBAO	Miringoni	131	1	
Total (zip1)			885	10	5
Zip 2	FOMBONI	Fomboni	865	7	5
Total G			1 750	17	10

VI- RAPPORTS A FOURNIR

PV de démarrage

Le PV de démarrage doit contenir :

- La répartition des ménages pour chaque ADC par village
- Le planning d'exécution des activités
- La répartition des ML/PL pour chaque SOMACC

Les rapports :

- Rapport après le remplissage des plans de résilience
- Rapport après chaque suivi technique (5 suivis)
- Rapport après les formations techniques de base
- Procès-verbal de mis en place des ML/PL
- Rapport après chaque formation des mères/pères leaders sur les MACC
- Rapport des réunions mensuelles et trimestrielles des MACC
- Rapport des ateliers de fabrications de jeux locaux des bénéficiaires
- Procès-verbal de constitution des AVEC
- Rapport après chaque cycle d'AVEC
- Rapport après la mise en place des groupements dans le cadre de la sortie des ménages
- Rapport après chaque formation des OP
- Rapport des plans d'action des sous projets des groupements
- Rapport de fin de mission

VII- PRESTATIONS DU CLIENT ET PERSONNEL HOMOLOGUE

Les services, données, locaux et installation devant être fournis par le Client.

Pour son intervention, le ONG aura accès à tous les documents qu'il jugerait nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. L'UGP mettra notamment à sa disposition du consultant (i) les documents de base relatifs au sous projet qu'il pourra consulter, (ii) sous format papier divers document type (modèle de PV, modèle de fiche de suivi et model des rapports surveillance environnemental, etc.) et (iii) sous format papier les directives de prévention et lutte contre les fraudes, les Directives de passation des Marchés Financés par la Banque Mondiale. Avant le démarrage, l'UGP dispensera une série de formations pour les AGEX.